

1. Identification de la substance ou du produit et de l'entreprise

1.1 Nom du produit: Anti-limaces CARASINT

1.2 Type de formulation: GB appât granulé

1.3 Utilisation: Molluscicide

1.4 Identification de l'entreprise:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

4900 Langenthal

Tel.: 062 398 57 57 FAX: 062 398 57 55

1.5 Numéro de téléphone d'appel d'urgence Tox Info Suisse: **145**

2. Identifications des dangers**2.1 Classification de la substance ou du mélange:**

Le produit est classé comme dangereux conformément aux dispositions énoncées dans le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) (et les modifications et suppléments): Repr. 2 H361f

2.2 Éléments d'étiquetage Étiquetage selon les Directives CE RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008:

GHS 08

Signalwort: Achtung

Gefahrenhinweise:

H361f Kann vermutlich die Fruchtbarkeit beeinträchtigen.

Sicherheitshinweise:

P102 Darf nicht in die Hände von Kindern gelangen.

P201 Vor Gebrauch besondere Anweisungen einholen.

P280 Schutzhandschuhe/Schutzkleidung/Augenschutz/Gesichtsschutz tragen.

P308+P313 BEI Exposition oder falls betroffen: Ärztlichen Rat einholen/ärztliche Hilfe hinzuziehen.

P405 Unter Verschluss aufbewahren

Zusätzliche Angaben:

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

2.3 Autres dangers:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

3. Informations sur les composants

Nom	Indentification	%	Classification selon 1272/2008 [CLP]
METALDEHYDE	CAS 108-62-3	$5 \leq x < 9$	Flam. Sol. 2 H228 Repr. 2 H361f Acute Tox. 3 H301 Aquatic Chronic 3 H412
SALICYLIC ACID	CAS 69-72-7	$0 \leq x < 0,5$	Repr. 2 H361d Acute Tox. 4 H302 Eye Dam. 1 H318

Termes des phrases H voir section 16

4. Premiers secours**4.1. Description des premiers secours**

YEUX: Retirer les éventuels verres de contact. Se laver immédiatement et abondamment à l'eau pendant au moins 15 minutes en ouvrant bien les paupières. Consulter un médecin si le problème persiste.

PEAU: Retirer les vêtements contaminés. Prendre immédiatement une douche. Appeler aussitôt un médecin. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser.

INHALATION: Conduire immédiatement la personne à l'air libre. Appeler aussitôt un médecin.

INGESTION: Appeler aussitôt un médecin. Ne pas provoquer les vomissements. Sauf autorisation expresse du médecin, ne rien administrer par la bouche.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Informations pas disponibles

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Informations pas disponibles

5. Mesures de lutte contre l'incendie

Moyens d'extinction utilisables: CO₂, eau pulvérisée, poudre chimique. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction non utilisables: Jet d'eau à haute pression.

Produits de décomposition: Fumées toxiques et irritantes (CO_x, NO_x)

Protection des intervenants: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Mesures spéciales de lutte contre l'incendie: Endiguer les eaux d'extinction d'incendie pour un traitement ultérieur. Eviter tout déversement dans l'environnement.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle:

6.1 Précautions individuelles: voir section 7 et 8.

6.2 Précautions pour la protection

de l'environnement: Eviter tout déversement dans l'environnement. Ne pas jeter les résidus à l'égout. Informer les autorités compétentes si le produit a pollué l'environnement (eaux de surface, sol ou air).

6.3 Méthodes de nettoyage: Ramasser avec des outils mécaniques. Traitement des déchets selon section 13.

6.4 Référence à d'autres rubriques
D'éventuelles informations relatives à la protection individuelle et l'élimination figurent dans les sections 8 et 13.

7. Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger:

Conserver loin des sources de chaleur, des étincelles et des flammes libres, ne pas fumer, ne pas utiliser d'allumettes ou de briquet. Les vapeurs peuvent prendre feu par explosion: éviter toute accumulation de vapeurs en assurant une bonne aération (courant d'air). Sans une aération adéquate, les vapeurs peuvent s'accumuler au niveau du sol et prendre feu même à distance, en cas d'amorçage, avec le danger de retour de flamme.

Informations sur la protection contre les incendies et les explosions :
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités:

A conserver exclusivement dans le récipient d'origine à l'écart des denrées alimentaires, des aliments pour animaux. Conserver à un endroit frais et bien aéré, loin de la chaleur, des flammes libres, des étincelles et de toute autre source d'ignition.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Informations pas disponibles.

8. Contrôle de l'exposition et protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle:

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle. Les listes valables lors de la création ont servi de base.

8.2 Contrôles de l'exposition:

Équipement de protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène : Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer pendant le travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

Protection des mains:

Gants de protection résistant aux agents chimiques (EN 374).

Indice de protection recommandé 6, correspondant à > 480 minutes de perméation selon EN 374).

Gants en caoutchouc nitrile (0,4 mm), en caoutchouc chloroprène (0,5 mm), en polychlorure de vinyle (0,7 mm), etc.

Le matériel des gants doit être imperméable et résistant au produit et à la substance.

La sélection du matériel des gants a été effectuée en tenant compte des temps de pénétration, des taux de perméation et de dégradation.

Matériel des gants:

Le choix d'un gant approprié dépend non seulement du matériel, mais également d'autres caractéristiques de qualité et varie d'un fabricant à l'autre.

Étant donné que le produit résulte de la préparation de différentes substances, la résistance du matériel des gants n'est pas prévisible et doit donc être vérifiée avant utilisation.

Temps de pénétration du matériel des gants:

Le temps de pénétration exact doit être déterminé par le fabricant des gants de protection.

Protection de la peau: Vêtements de travail

Protection du corps basée sur l'activité, par exemple tablier, bottes de protection, tenue de protection chimique (conforme à la norme EN 14605 pour les esquisses ou à la norme EN ISO 13982 pour les poussières).

Protection des yeux

Il est recommandé de porter des lunettes de protection hermétiques (réf. norme EN 166).

Protection des voies respiratoires

Non indispensable, sauf indication contraire, pour l'évaluation du risque chimique.

METALDEHYD: En cas de formation de poussière ou d'aérosol porter un masque de protection avec filtre P2 (EN 143).

9. Propriétés physico-chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles:

Etat Physique	Pellet
Couleur	bleu foncé
Odeur	Faiblement aigre
Seuil olfactif	Pas disponible
pH	5,0 - 6,5 (1% dispersion en eau)
Point de fusion ou de congélation	Pas disponible
Point initial d'ébullition	Pas disponible
Intervalle d'ébullition	Pas disponible
Point d'éclair	Pas applicable
Vitesse d'évaporation	Pas disponible
Inflammabilité de solides et gaz	non inflammable
Limite inférieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite supérieur d'inflammabilité	Pas disponible
Limite inférieur d'explosion	Pas disponible
Limite supérieur d'explosion	Pas disponible
Pression de vapeur	Pas disponible
Densité de la vapeur	Pas disponible
Densité relative	0,60 - 0,65
Solubilité	Hydrodispersion
Coefficient de partage: n-octanol/eau	0,12 @ pH = 6,7
Température d'auto-inflammabilité	Pas disponible
Température de décomposition	Pas disponible
Viscosité	Pas disponible
Propriétés explosives	Non explosif
Propriétés comburantes	Non comburant

9.2. Autres informations: Informations pas disponibles

10. Stabilité du produit et réactivité

10.1 Réactivité: Stable en conditions normales de température et pression.

10.2 Stabilité chimique: Stable dans les conditions normales.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses: Stable dans les conditions normales.

10.4 Conditions à éviter: Humidité, chaleur excessive.

10.5 Matières incompatibles: Oxydants forts.

10.6 Produits de décomposition dangereux: Pas de décomposition dans les conditions normales de stockage.

11. Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques**Métabolisme, cinétique, mécanisme d'action et autres informations

Informations pas disponibles

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations pas disponibles

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Informations pas disponibles

Effets interactifs

Informations pas disponibles

TOXICITÉ AIGUË

LC50 (Inhalation) du mélange: Non classé (aucun composant important)

LD50 (Oral) du mélange: > 2000 mg/kg (rat) [OECD 423]

LD50 (Dermal) du mélange: > 2000 mg/kg (rat) [OECD 402 B.3 - OPPTS 870.1200]

MÉTALDEHYDE

LD50 (Or.) 283 mg/kg Rat (OECD Test Guideline 401)

LD50 (Der) > 5000 mg/kg Rat (temps d'exposition: 24 h)

CORROSION CUTANÉE / IRRITATION CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MÉTALDEHYDE

Pas irritant - lapin [OECD Test Guideline 404 - temps d'exposition: 4 h]

LÉSIONS OCULAIRES GRAVES / IRRITATION OCULAIRE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MÉTALDEHYDE

Légèrement irritant - lapin [OECD Test Guideline 405]

SENSIBILISATION RESPIRATOIRE OU CUTANÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MÉTALDEHYDE

Non sensibilisant - souris [OECD Test Guideline 429]

MUTAGÉNICITÉ SUR LES CELLULES GERMINALES

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MÉTALDÉHYDE

Négatif - Salmonella typhimurium (in vitro) [OCDE 471]

Négatif - cellules de lymphome murin (in vitro) [OCDE 476]

Négatif - Cellules d'ovaire de hamster chinois (in vitro) [OCDE 473]

Négatif - souris (in vivo) [OCDE 474]

CANCÉROGÉNICITÉ

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MÉTALDÉHYDE

Non cancérigène - orale, souris [Ligne directrice 451 de l'OCDE]

Non cancérigène - orale, rat [Ligne directrice 453 de l'OCDE]

TOXICITÉ POUR LA REPRODUCTION

Susceptible de nuire à la fertilité

STOT - EXPOSITION UNIQUE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

STOT - EXPOSITION RÉPÉTÉE

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MÉTALDÉHYDE

NOAEL : > 1000 mg/kg pc/jour (peau, lapin, durée d'exposition : 21 jours) - Nombre d'expositions : 6 heures/jour, 5 jours/semaine ; Posologie : 100 - 300 - 1000 mg/kg /

ÉTIQUETTE [US-EPA].

Groupe témoin : oui.

Méthode : US-EPA - BPL : oui.

Rat (alimentation) - Doses : 21 - 64 - 215 mg/kg/TAG.

Groupe témoin : oui.

Méthode : MAFF, Japon - BPL : oui.

RISQUE D'ASPIRATION

Ne répond pas aux critères de classification pour cette classe de danger

MÉTALDÉHYDE

Il n'y a pas de classification pour la toxicité par aspiration.

12. Informations écologiques

Utilisez ce produit conformément aux bonnes pratiques de travail. Évitez les déchets. Avertir les autorités compétentes si le produit pénètre dans les plans d'eau ou contamine le sol ou la végétation.

12.1. Toxicité**ACIDE SALICYLIQUE**

CL50 - pour poisson 1380 mg/l/96h Pimephales promelas

CE50 - pour les crustacés 870 mg/l/48h Daphnia magna

CE50 - pour les algues/plantes aquatiques > 100 mg/l/72h Desmodesmus subspicatus

MÉTALDÉHYDE

CL50 - pour poisson 75 mg/l/96h Oncorhynchus mykiss [OECD TG 203]

CE50 - pour les crustacés > 100 mg/l/48h Daphnia magna [LD OCDE 202]

CE50 - pour les algues / plantes aquatiques > 200 mg / l / 72h Desmodesmus subspicatus [Ligne directrice 201 de l'OCDE]

NOEC chronique pour les poissons > 25 mg/l Danio rerio - 35 jours [OECD TG 210]

NOEC chronique pour les crustacés > 98 mg/l Daphnia magna - 21 jours [OECD TG 211]

NOEC chronique pour les algues / plantes aquatiques 25 mg / l

12.2. Persistance et dégradabilité**ACIDE SALICYLIQUE**

Solubilité dans l'eau 2000 mg/l (20°C)

Complètement dégradable

MÉTALDÉHYDE

PAS rapidement dégradable

28 jours [OCDE 301F]

12.3. Potentiel de bioaccumulation**ACIDE SALICYLIQUE**

Coefficient de partage : n-octanol / eau 2

MÉTALDÉHYDE

Coefficient de partage : n-octanol/eau 0,12 (pH = 6,7 @ 20 °C) [OECD TG 107]

BCF 11 Lepomis macrochirus - 28 jours [Ligne directrice 305] de l'OCDE

12.4. Mobilité dans le sol

Information non disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvBSur la base des données disponibles, le produit ne contient aucun PBT ou vPvB en pourcentage \geq à 0,1%.**12.6. Autres effets secondaires**

Information non disponible

13. Considérations relatives à l'élimination

Les récipients vides doivent être nettoyés soigneusement et déposés dans une décharge. Les restes de produits phytosanitaires doivent être déposés dans une déchetterie communale, un centre collecteur pour déchets spéciaux ou dans les points de vente desdits produits.

Code déchets : 02 01 08 déchets agrochimiques.

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas à considérer comme produit dangereux selon les dispositions courantes sur le transport routier des marchandises dangereuses (A.D.R.), sur le transport par voie ferrée (RID), maritime (IMDG Code) et par avion (IATA).

14.1. Numéro ONU

Pas applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Pas applicable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Pas applicable

14.4. Groupe d'emballage

Pas applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Pas applicable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Pas applicable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Informations non pertinentes

15. Dispositions réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement:

Réglementations nationales selon l'ordonnance sur les produits phytosanitaires, RS 916.161 et selon l'ordonnance sur les produits chimiques, OChim RS813.11

No. contr. féd.: W-5510

COV: 0 %

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Il est interdit de réutiliser l'emballage du produit.

Tenir hors de portée des enfants.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

15.2 Évaluation de la sécurité chimique: Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16. Autres informations

Les informations présentées par la fiche de données de sécurité sont fournies sur la base de nos renseignements les meilleurs disponibles à la date de publication. Elles n'ont pas la fonction de garantie ou de spécifications.

Phrases-H:

H228 Matière solide inflammable.

H361f Susceptible de nuire à la fertilité.

H301d Susceptible de nuire au fœtus.

H302 Nocif en cas d'ingestion.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH 401 Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour l'homme et l'environnement.

Contact:

SINTAGRO AG

Chasseralstrasse 1-3

CH-4900 Langenthal

Tel: +41 (0) 62 398 57 57

FAX: +41 (0) 62 398 57 55

sintagro@sintagro.ch